

## PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

### Avis d'enquête publique conjointe préalable à la DUP des travaux de construction d'une résidence pour séniors en habitat partagé, sur le territoire de Lalœuf, et, parcellaire.

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2025, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de construction d'une résidence pour séniors en habitat partagé, sur le territoire de la commune de Lalœuf, et, parcellaire, visant à déterminer avec exactitude les limites des biens à exproprier et leurs propriétaires.

Ces enquêtes, d'une durée de 20 jours consécutifs, auront lieu du lundi 26 janvier 2026 au samedi 14 février 2026 à 12h00, en mairie de Lalœuf.

Madame Pascale Cuny-Noël, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteuse par le Tribunal administratif de Nancy, et Monsieur Frédéric Viennot, retraité, en qualité de suppléant.

En application de l'article R. 131-12 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'expropriant est dispensé du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie et de sa publicité collective prévue à l'article R. 131-5 du même code.

Le dossier d'enquête préalable à la DUP – comprenant notamment une notice explicative et une estimation du coût total de l'opération – peut être consulté durant toute la période d'enquête :

- à la mairie de Lalœuf aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- lors des permanences assurées par la commissaire-enquêteuse, indiquées ci-après ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;
- au point d'accueil numérique France Services à la préfecture de Meurthe-et-Moselle sur rendez-vous directement par internet sur le site internet de la préfecture ou en appelant le 03 83 34 26 26.

Toute personne peut demander des informations complémentaires sur le projet par courrier à la Commune de Lalœuf, 12, Place de l'église, 54420 Lalœuf, ou par message électronique adressé à [commune.laloeuf@orange.fr](mailto:commune.laloeuf@orange.fr)

Le public et les personnes intéressées pourront présenter pendant toute la durée de l'enquête leurs observations sur l'utilité publique du projet :

- sur le registre unique d'enquête publique disponible à la mairie de Lalœuf à ses jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par courrier électronique adressé à [pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr)
- par correspondance adressée à la commissaire-enquêteuse à "Mairie de Lalœuf – à l'attention de Madame Pascale Cuny-Noël, commissaire-enquêteuse – 12, Place de l'église, 54115 Lalœuf" ;
- directement auprès de la commissaire-enquêteuse, lors des permanences qu'elle tiendra en mairie de Lalœuf :
  - lundi 26 janvier 2026, de 10h00 à 12h00,
  - jeudi 5 février 2026, de 14h00 à 16h00, et,
  - samedi 14 février 2026, de 10h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêteuse pourront être consultés pendant 1 an (à compter de la date de clôture de l'enquête) :

- en mairie de Lalœuf à ses jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;
- sur rendez-vous, à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie - bureau des procédures environnementales et foncières).

Au terme de l'enquête publique, le préfet statuera (par arrêté) sur l'utilité publique du projet et pourra déclarer cessibles les propriétés ou parties de propriétés dont la cession est nécessaire à la réalisation de l'opération.